

LA SEMAINE DE LA DOCTRINE LA VIE DES IDÉES

803

IA & Droit : évolution des métiers, enjeux académiques

Fondation Panthéon-Assas, Soirée annuelle, 10 juin 2025

Pour sa soirée annuelle, la Fondation Panthéon-Assas a réuni, le 10 juin, enseignants, professionnels, alumni et étudiants pour réfléchir ensemble aux impacts de l'intelligence artificielle sur la pratique professionnelle et la formation des juristes.

L'enseignement supérieur est aujourd'hui à la croisée des chemins. Confrontée aux mutations profondes engendrées par les innovations technologiques, l'université se trouve investie d'une mission renouvelée : intégrer, comprendre et maîtriser les outils issus de l'intelligence artificielle (IA) pour mieux former les professionnels de demain. Loin de n'être qu'un simple instrument de productivité ou une innovation passagère, l'IA s'impose désormais comme un levier stratégique au service de la mission première de l'université : transmettre, produire et diffuser le savoir.

Dans son discours d'ouverture, Stéphane Braconnier, président de l'université a rappelé que l'université ne peut être un sanctuaire figé, mais bien un laboratoire d'innovation. Il a souligné la nécessité d'adapter l'offre de formation aux réalités contemporaines. Cette adaptation passe notamment par la mise en place de parcours pédagogiques personnalisés, fondés sur une exploitation pertinente des technologies numériques. En permettant aux étudiants de se familiariser avec les outils d'IA dès leur cursus, l'université prépare une génération de juristes à la fois conscients des enjeux technologiques et armés pour y faire face.

À sa suite, Pierre-Emmanuel Audit, vice-président délégué à l'IA et à l'innovation, a clarifié les contours de cette technologie plurielle, distinguant notamment les IA génératives, conversationnelles et extractives. Il a insisté sur la capacité croissante de ces systèmes à automatiser certaines tâches historiquement dévolues aux juristes. Dès lors, l'université a la responsabilité d'adapter ses méthodes d'enseignement afin de préserver la pertinence de la formation juridique, tout en anticipant l'évolution des compétences requises sur le marché du travail. Ce bouleversement touche également les modalités d'évaluation. Face à la facilité croissante de recours aux IA pour la réalisation de devoirs à domicile, enseignants et chargés de travaux dirigés doivent repenser leurs pratiques, en s'orientant vers des formats d'évaluation favorisant la réflexion critique, l'oralité ou le travail en temps limité. L'enjeu est clair : ne pas subir la transformation, mais la devancer, afin de rester un moteur de l'innovation sociale.

Plusieurs interventions ont mis en lumière les usages concrets de l'IA dans le monde professionnel. Le professeur Nicolas Molfesis, qui animait la table-ronde, a souligné la question fondamentale de l'éthique et celle de la responsabilité des professionnels dans la conception et l'utilisation de ces outils. Il a présenté les

expérimentations menées au sein du tribunal des affaires économiques de Paris, où un outil d'IA mis à disposition des juges, facilite déjà le placement des affaires, la préparation des rapports, la synthèse des dossiers ou encore la recherche jurisprudentielle. Loin de remplacer le juge, la technologie se met ici au service de sa mission.

Dans le secteur privé, le cabinet d'avocats August Debouzy, par la voix de Me Mahasti Razavi, avocate associée et managing partner, témoigne d'une dynamique similaire. Après une phase d'observation prudente, le cabinet encourage désormais l'usage raisonné de l'IA pour les tâches répétitives à faible valeur ajoutée, permettant aux juristes de se concentrer sur des missions stratégiques. Cette approche rejoint celle des notaires, comme l'a souligné Cécile Meunier, vice-présidente de la Chambre des notaires de Paris : une

large majorité anticipe un notaire « augmenté » à l'horizon 2040, sans toutefois envisager sa disparition. L'écoute, l'intuition, l'empathie demeurent des attributs foncièrement humains.

L'exemple de L'Oréal illustre enfin l'appropriation réussie de ces technologies dans une grande entreprise. Thomas Boulinguez, directeur de cabinet du directeur juridique du groupe, a décrit l'introduction d'une IA interne inspirée des travaux de Mistral AI, en collaboration avec Google Gemini et OpenAI. Une partie significative de la direction juridique y a recours quotidiennement, accompagnée d'un dispositif original : les « AI Champions », ambassadeurs chargés d'évaluer les apports de l'outil et de guider son intégration.

Sophie Coin-Deleau, directrice éditoriale de LexisNexis, a présenté les avancées de l'entreprise en matière d'IA générative, notamment avec le lancement de l'assistant juridique conversationnel Lexis+ AI, fondé exclusivement sur des contenus vérifiés, sources primaires du droit et doctrine propriétaire de l'éditeur. Elle a insisté sur l'utilisation responsable de l'IA, où la sécurité - fiabilité, confidentialité et protection de la propriété intellectuelle - et la supervision humaine sont au cœur de la démarche.

En définitive, l'IA ne se présente ni comme une menace ni comme un substitut aux professionnels du droit, mais bien comme un allié. À condition d'en comprendre les mécanismes, de les encadrer et de les intégrer avec lucidité, elle offre une opportunité majeure de redéfinir les contours de l'expertise juridique. L'université, fidèle à sa vocation de laboratoire d'idées, doit être à l'avant-garde de ce mouvement, en conjuguant tradition intellectuelle et ouverture à l'innovation.

Martin Chanteranne, étudiant en 3^e année de licence, élève du Collège de droit

